

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION FINANCES
GROUPEMENT FINANCES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 30 JUIN 2025

P.V. n° 140

Dossier n° 3

Objet : Approbation des nouvelles modalités réglementaires et financières de prestations réalisées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1424-2, L1424-29 et L1424-42,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne relatif à l'approbation des nouvelles modalités réglementaires et financières de prestations réalisées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Seine-et-Marne,

VU la présentation pour information à la Commission Administrative et Technique du Service d'Incendie et de Secours en date du 27 juin 2025 ,

Décide à l'unanimité,

- D'approuver les dispositions reprises dans le tableau annexé ;
- D'approuver les barèmes et les modalités définies en annexe de cette délibération pour les prestations faisant l'objet d'une participation financière aux frais engagés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours au profit des bénéficiaires ;
- De rendre applicables ces dispositions au 1^{er} septembre 2025. Elles annulent et remplacent les précédentes délibérations concernant les barèmes ;
- D'approuver la mise en place de frais de gestion à hauteur de 15 % en sus des tarifs en annexe sauf mention particulière ;

- D'approuver l'actualisation annuelle de ces tarifs applicable au 1^{er} septembre en se référant au taux d'inflation des prix à la consommation harmonisé (IPCH) hors tabac publié pour sa valeur au 31 décembre de l'année N-1 par l'INSEE ;
- De m'autoriser à prendre un arrêté annuel pour actualiser les coûts selon l'indice INSEE des prix à la consommation harmonisée hors tabac pour sa valeur au 31 décembre de l'année N-1 par l'INSEE ;
- De m'autoriser à prendre les arrêtés permettant de prendre les dispositions réglementaires nécessaires à leur application s'il y a lieu.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU